

*Version validée le 4 décembre 2019*

**Jean-Luc Angot** souhaite la bienvenue aux membres CNEAb pour la poursuite des travaux.

Le CNEAb a été confirmé et pérennisé. L'objectif est de poursuivre les travaux dans l'intérêt de la bientraitance animale et du bien-être des salariés dans leur travail.

Le ministre de l'agriculture a prévu de faire des annonces dans le domaine du bien-être animal, certainement à la fin du mois d'octobre.

Les réunions pour le CNEAb 2 ne seront pas mensuelles, comme précédemment, sauf si cela s'avère nécessaire. Nous travaillerons avec un mandat adopté en CNA plénier. Les mêmes acteurs sont présents autour de la table.

Les collectivités territoriales ont été invitées à participer à ces réunions. Ils ne sont pas présents aujourd'hui mais nous allons les solliciter à nouveau.

Nous espérons que nous pourrions continuer à travailler dans le même climat de confiance et de sérénité que précédemment. Je remercie le secrétariat interministériel du CNA de tout le soutien qu'il apporte.

*Un tour de table est fait où les présents indiquent leur nom et leur structure d'appartenance.*

**Karine Boquet (SICNA) :** les travaux qui sont conduits au CNEAb s'inscrivent dans le contexte plus général du CNA plénier, instance décisionnaire et politique. Nous sommes actuellement dans un contexte de fin de mandature et de renouvellement des membres. Nous avons eu le 26 septembre la dernière plénière de la mandature 2016-2019. Un point a été fait sur les travaux du CNEAb. Certains d'entre vous, non membres du CNA, ont formulé des courriers, pour intégrer le CNA plénier. Ces points seront arbitrés prochainement par les ministères de rattachement du CNA. Pour le nouveau mandat 2020-2023, une feuille de route sera élaborée par les ministères, le CNA plénier et le président. Elle sera ensuite publiée. Le CNEAb, dans le cadre de sa pérennisation, y figurera.

Il n'est pas impossible, compte tenu de l'expérience du CNA, qu'il y ait une phase un peu longue dans l'écriture des textes, mais cela n'a pas de conséquences à l'échelle des groupes de concertation.

Le CNA est doté d'un règlement intérieur. Il est important que vous puissiez en avoir pris connaissance, notamment les points concernant l'assiduité, très importante au CNA. Il est attendu un travail important des membres pour pouvoir porter les positions de vos structures. Le CNA est une auberge espagnole : chacun y apporte ses connaissances, sa responsabilité, dans son ou ses domaines de compétences. Ce règlement intérieur s'appuie aussi sur une charte d'éthique et de déontologie, qui met en avant des valeurs.

Le rôle du secrétariat interministériel est de vous aider, aux côtés du président et du vice-président, à organiser les débats, à les retranscrire et à préparer les documents écrits. Le secrétariat est à votre disposition pour vous aider à formuler vos propositions concrètes. C'est Elora Gendre qui effectuera ce travail, en lien avec le groupe de concertation « *Étiquetage des modes d'élevage* », dont elle a également la charge.

**J.-L. Angot :** il est important que le CNEAb soit rattaché au CNA afin de disposer de l'appui et

la méthodologie nécessaires pour mener à bien les travaux.

Le CNEAb a été pérennisé lors d'une réunion le 24 mai. Celle-ci a été suivie d'une conférence de presse. Les reprises dans la presse ont été bonnes. Un document récapitulatif vous sera transmis à cet effet.

*Un reportage de CNews est projeté ainsi qu'une [vidéo](#) du CNA valorisant l'avis.*

**K. Boquet** : le rayonnement des avis dépend de la diffusion que vous en faites. Cette vidéo est destinée en particulier aux différents acteurs de l'alimentation. Il est aussi possible de relayer le « 4 pages », proposant un résumé de l'avis.

**Résie Bruyère (FNFR)** : cette vidéo est très intéressante. Il est cependant dommage que les associations de consommateurs ne soient pas citées directement, mais « noyées » dans la société civile.

**K. Boquet** : la société civile au CNA définit l'ensemble des collèges qui regroupent les associations de consommateurs, les ONG de protection de l'environnement et de protection animale, l'aide alimentaire, les usagers des systèmes de santé et le secteur des associations qui accompagnent les personnes obèses. Sur cette vidéo, il n'a pas été repris l'ensemble du tour de table, celui-ci étant très important.

**J.-L. Angot** : les associations de protection animale sont mentionnées dans la vidéo du fait du sujet, mais cela ne signifie pas que les autres acteurs ne sont pas impliqués.

**K. Boquet** : nous corrigerons cette erreur lors d'une prochaine vidéo, puisque les associations de consommateurs sont très présentes et contributrices au CNA.

**Pierre Le Neindre** : des choix sont obligatoirement faits. Nous aurions pu également faire apparaître le terme de « citoyen ».

**Yves-Pierre Malbec (CP)** : la même remarque peut s'appliquer à l'ensemble des professionnels, qui ne sont pas détaillés.

**Robert Aelion (CNAFC)** : quelle est la limite de ce qui peut être dit ou non dans l'espace public ?

**Marion Bretonnière-Le Dû (SICNA)** : le droit de réserve est délimité : ce qui se dit en réunion reste en réunion. Il est possible de communiquer sur l'avis final, la vidéo, le 4 pages et le communiqué de presse. Ces outils sont à votre disposition.

**J.-L. Angot** : nous attendons également un avis du CESE sur le bien-être animal en élevage et en abattoir. Il devrait être disponible à la fin du mois de novembre. Nous pourrions l'ajouter à l'ordre du jour de la réunion de décembre.

Le nouveau mandat porte sur les points suivants :

- contribution à l'harmonisation de l'évaluation du bien-être animal en autocontrôle ou par tierce partie, en s'appuyant notamment sur les initiatives de grilles d'évaluation de la bientraitance animale en abattoir réalisées par les professionnels en collaboration avec des organisations de protection animale ;

- suivi de l'évolution de l'Observatoire des abattoirs en particulier sur le maillage des abattoirs et la typologie de leurs activités ;
- participation aux comités de suivi du déploiement des expérimentations de l'abattage mobile et de la surveillance vidéo en abattoir<sup>1</sup> ;
- concertation sur la communication autour de l'abattoir : définition d'une stratégie d'information pour tous les publics et élaboration d'un plan de communication ;
- concertation sur l'information des consommateurs, comprenant l'étiquetage sur les produits et l'élaboration d'un référentiel harmonisé de BEA à l'abattoir sur la base d'indicateurs à définir par le CNR.

Nous pourrions commencer par le sujet de l'harmonisation des grilles d'évaluation du bien-être animal en abattoir.

**Jean-Pierre Kieffer (OABA)** : le 11 juillet dernier, la Cour administrative d'appel de Versailles a rendu un jugement se fondant sur l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne. En droit français et en droit européen, il est indiqué que : « l'étourdissement est indispensable pour réduire les souffrances animales ». Ce recours portait sur le bio hallal. Le 13 juillet, un avis était publié dans le Journal officiel indiquant que les contenus des cahiers des charges de la production label rouge allaient être modifiés pour les différentes espèces, en particulier pour les gros bovins de boucherie. Pour cette espèce, la rédaction a été modifiée : « le poste d'étourdissement » a été remplacé par « le poste de contention ». L'OABA s'en est inquiété et a fait opposition contre cette nouvelle rédaction. Cette orientation a lieu de nous inquiéter et est à mettre en relation avec l'avis du CGAAER qui indiquait que l'espèce bovine n'était pas adaptée à l'abattage sans étourdissement. Le ministre de l'agriculture n'a pas tenu compte de cet avis. De plus, à ce jour, aucun dossier d'expérimentation de contrôle vidéo n'a été remis, mais une cinquantaine d'abattoirs ont mis en place la vidéo à titre volontaire. Il y a de quoi s'étonner que des abattoirs utilisent cette méthode, sans pour autant vouloir rentrer dans le dispositif d'expérimentation.

**Agathe Gignoux (CIWF)** : la question des transports sera-t-elle abordée dans les travaux ? Comment va-t-on travailler avec ce nouveau mandat ? Y aura-t-il de nouvelles recommandations ou un simple approfondissement des recommandations de l'avis ? Que va devenir l'Observatoire des abattoirs ? Qui pourra y prendre part ?

**Bruno Faucheron (APCA)** : la situation est difficile pour les agriculteurs en ce moment : aléas climatiques, problématique pour pouvoir nourrir les animaux correctement, difficultés économiques, décapitalisation du cheptel, ... Nous sommes inquiets du moral des éleveurs. L'« agribashing » fait beaucoup de dégâts sur le moral des éleveurs. La filière est en train d'être mise à genoux. Dans quel état d'esprit se trouve les associations de protection animale dans le cadre de la reprise des travaux du CNEAb ? Nous avons vu, avec regrets, que vous vous étiez associés à la tribune publiée dans le Monde. Nous avons travaillé jusqu'à maintenant dans un bon état d'esprit. Il est important que cela continue. Dans le cadre du nouveau mandat, il est aussi important que nous insistions sur les équilibres financiers des abattoirs de proximité. Il n'est pas question de laisser mourir des abattoirs de proximité au profit des abattoirs mobiles.

**J-P. Kieffer** : la tribune que vous évoquez est contre l'élevage intensif dans la perspective du CETA en particulier. Ce que nous avons signé, ce n'est pas contre l'élevage français dans sa structure actuelle et historique, mais dans une structure qui peut évoluer avec le libre-

---

<sup>1</sup> Aucun dossier n'a pour le moment été déposé pour ces deux expérimentations. Ils sont présidés par deux membres du CGAAER : Véronique Bellemain et François Gerster. Ces comités viendront régulièrement rapporter leurs travaux devant le CNEAb.

échange, avec de la concurrence déloyale à l'égard de l'élevage français qui compte en moyenne une cinquantaine de bovins par élevage. On n'a pas attaqué l'élevage français ; on a voulu au contraire alerter sur le risque encouru si, comme le gouvernement semble le souhaiter, on va vers le libre-échange et le CETA. CIWF et OABA nous sommes conscients des difficultés de l'élevage français et nous essayons de l'aider. L'OABA achète parfois du foin pour les élevages les plus en difficulté. Voici l'état d'esprit de nos ONG de protection animale.

**P. Le Neindre** : il y a des chercheurs de l'INRA qui se sont manifestés, pas l'INRA en tant que tel. Il y a 8000 personnes à l'INRA qui ont toutes une palette de sensibilités et de visons du monde. Un chercheur particulier peut être vegan, c'est son choix personnel et non celui de l'INRA. J'ai lu le livre de L214 qui vient en appui de ce document. Ce texte n'est pas contre l'élevage intensif, c'est contre l'élevage. Toutes les ONG ne sont pas responsables de ce livre.

**Y-P. Malbec** : le texte de cette tribune est bien rédigé car on pourrait croire au départ qu'il ne vise que l'élevage industriel mais en filigrane, c'est l'ensemble de l'élevage qui est visé. On ne peut pas adhérer à ce type de propos dans son intégralité. Avec la confédération paysanne nous avons été les premiers à dénoncer les systèmes industriels, nous continuons, mais il est hors de question de soutenir un tel texte, qui veut aboutir à l'abolition de l'élevage.

**A. Gignoux** : le fait de dénoncer l'élevage intensif qui est au cœur de la mission de CIWF ne signifie pas attaquer l'élevage, il a été créé par un éleveur laitier. Nous nous sommes associés à cette tribune qui dénonce l'élevage intensif et non l'élevage, le fait d'élever des animaux pour les abattre. Il serait dommage de considérer que notre propos modifie notre façon d'agir et notre action qui s'appuie sur une expertise en matière de bien-être animal et qui n'empêche pas d'avoir des positionnements sur des systèmes de production qui ne permettent pas selon nous de garantir un certain niveau de bien-être animal. Je m'associe à ce qu'a dit Jean-Pierre, il n'y a rien de nouveau dans cette tribune sur ce qu'on accepte de signer. Cela ne doit pas avoir pour effet de stigmatiser les associations de protection animale qui ont co-signé. Nous ne sommes pas anti-élevage. S'empêcher de dénoncer certaines pratiques aurait un impact négatif sur l'élevage français. Notre action s'inscrit dans la volonté de pérenniser un élevage qui aujourd'hui est plus affaibli par des modes de production intensifs et la possibilité que cette intensification s'accroisse notamment par les accords de libre-échange (mais pas uniquement).

**Y-P Malbec** : un membre de la confédération paysanne a signé à titre personnel cette tribune. Il faut souligner l'usage qui est fait de cette tribune. Le texte dénonce l'élevage industriel ; mais en filigrane prône l'arrêt de tout élevage. Différents médias ont utilisé la tribune et le nom des personnalités qui ont signé. La problématique de la communication a déjà été soulevée dans ce comité. Là on voit très bien que lorsqu'il y a certains propos, ils sont immédiatement relayés, et le « tam tam » médiatique fait que cela prend une autre dimension qui dépasse le propos lui-même. Il faudrait que le CNEAb se positionne là-dessus. Je continuerai de dialoguer avec les associations ouvertes, mais je ne pourrai pas dialoguer avec L214.

**Olivier Lapôte (SNISPV)** : dans cette tribune il y a L214. Il y a une nouvelle campagne sur les abribus à St Nazaire notamment, où on parle des animaux en disant « un animal comme nous ». Je ne sais plus comment qualifier cette association, anti-élevage. Le fait de considérer les animaux et les hommes au même niveau n'est-il pas anti-humaniste ? Ils sont anti-spécistes. Mais cela m'embête de plus de plus, surtout quand la campagne est signée « L214 éducation ». Je suis étonné par le relai médiatique favorable dont ils bénéficient. Lorsqu'on nie la spécificité de l'espèce humaine, on arrive à en mettre sur le même plan la mort d'un animal et la mort d'un être humain, ce qui me semble particulièrement grave. On a entendu un philosophe ici, qui a tenu des propos pour moi scandaleux. Je ne comprends pas la

considération dont ils jouissent.

**B. Faucheron :** je m'associe au fait que nous ne discuterons pas non plus avec L214. Je voudrais savoir si les associations signataires soutiennent les causes de L214, car un certain nombre de points de cette tribune le laissent penser. Je demande une clarification des associations de protection animale sur ce point pour travailler ici dans un esprit serein comme on l'a toujours fait. Je trouve dommageable d'en être arrivé là d'autant qu'on était sur le point d'aboutir sur un certain nombre de discussions en bilatéral avec les associations de protection animale. A titre personnel, je l'ai mal pris.

**Eric Barnay (FNEAP) :** la FNEAP rassemble une centaine d'abattoirs de petite taille, nous sommes un maillon qui travaille en complémentarité des sites industriels. On retrouve des éleveurs, des circuits courts, mais aussi des industriels, la boucherie etc. Pour revenir sur le maintien de ces outils, le maître mot est la rentabilité. Les industriels de boucherie sont conscients que le maître mot c'est le consommateur et le prix qu'il veut mettre dans la viande. Certains outils s'en sortent très bien, d'autres ont des difficultés. Avec tout ce qui s'est passé ces deux dernières années (notamment formations), on est en train de mettre en place à nouveau des difficultés pour recruter. Nous sommes stigmatisés dans un métier déjà difficile. Lors de notre dernière AG FNEAP nous avons un panel d'abattoirs représentant le territoire français et nous avons une diversité d'appréciation des services vétérinaires qui n'est pas convenable. Il faut chercher l'harmonisation dans la formation et l'application et nous voulons y travailler avec les vétérinaires. Manipuler des animaux vivants ça s'apprend mais ça se pratique surtout, pour pouvoir diffuser sur le terrain les bonnes pratiques.

**J-L. Angot :** je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre opinion sur les services vétérinaires mais nous pourrions en reparler.

**Ghislain Zuccolo (Welfarm) :** nous avons été sollicités pour signer la tribune, il nous a fallu une semaine pour décider si nous allions signer ou pas et nous avons pris la décision de ne pas la signer pour plusieurs raisons : cela plaide la cause environnementale, les aspects sociaux sur lesquels nous considérons que nous n'avons pas d'expertise à Welfarm ; nous considérons que les animaux doivent être protégés pour eux-mêmes, pour des raisons éthiques, et non pas parce que c'est utile à l'être humain ou pour des raisons environnementales. On a demandé à L214 de modifier son manifeste pour replacer l'animal au cœur du texte, pour sa valeur intrinsèque. La décision de notre conseil d'administration a entraîné des tensions internes. Ce n'est pas facile pour une ONG de protection animale de refuser de signer un manifeste contre l'élevage intensif quand notre rôle premier est d'œuvrer contre l'élevage intensif. Le portage par L214 nous a gêné.

Pour revenir sur les questions de l'abattage, nous sommes très heureux que le CNEAb soit pérennisé. Nous avons des interrogations sur le suivi des recommandations : comment ce suivi va-t-il être fait et y-aurat-il des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le CNA a proposé de pérenniser les comités locaux abattoirs, ils se sont réunis pour la plupart la dernière fois en 2017. J'ai participé récemment à celui de la Moselle, je ne sais pas si d'autres se sont réunis. Ce serait bien de suivre (CNA ou DGAL ?). On a précisé quelles thématiques devraient être abordées lors de ces comités locaux abattoirs (rotation des salariés, investissements pour le bien-être animale...). Sur la formation initiale et continue, nous pensons qu'un employé bien formé et valorisé aura à cœur de bien faire son métier, il faut investir dans la formation et notamment la formation initiale. Sur les cahiers des charges des SIQO, pour que la bienveillance entre davantage dans ces cahiers des charges, je ne sais pas si on a des échanges avec l'INAO mais je pense qu'il est important d'aller dans le même sens.

Sur les grilles d'évaluation harmonisées, c'est une bonne chose, mais il faut que ça tire vers le haut plutôt que vers le bas.

Sur les observatoires des abattoirs, nous avons formulé un certain nombre de demandes sur les sujets qui doivent être abordés au CLA. Il serait intéressant au niveau national d'avoir une indication du taux de rotation des salariés dans les abattoirs, du pourcentage de formations suivies par les salariés, etc.

Sur la vidéo en abattoirs, je tiens à interpeller les professionnels, c'est anormal qu'il y ait une expérimentation proposée par le gouvernement et qu'il n'y ait pas de candidature. Nous, ONG, on allons devoir signaler au grand public que les abattoirs ne se manifestent pas pour participer à cette expérimentation. Il y a une volonté de dissimuler les choses peut-être. Il faudrait qu'au moins un abattoir se positionne.

**Matthieu Pecqueur (Culture Viande)** : nous travaillons ici dans un cadre de concertation basé sur la confiance. J'entends le message de condamnation de l'élevage intensif et s'agissant des accords de libre-échange, les filières se sont mobilisées très clairement sur le sujet. Je n'ai rien vu dans la tribune sur ce sujet. Pour moi la tribune vise l'élevage français et elle est mal vécue par les éleveurs, le monde de la viande et les salariés. Quand on parle de la difficulté de recrutement, c'est le genre de tribune qui participe à un mal être dans la filière, on a moins de professionnels, un taux de rotation peut-être trop élevé, ce qui entraîne probablement des difficultés. Est-ce qu'on peut poursuivre notre travail de concertation dans la confiance, ou est-ce qu'on vise une végétalisation de l'alimentation ? C'est un point central pour la poursuite des discussions. La question des grilles d'évaluation du bien-être animal nous tient à cœur, notamment la nécessité d'un référentiel unique. Un gros travail a été fait par les fédérations d'abattage sur la filière bovine via Interbev, en concertation avec des associations de protection animale. Il sera important que l'on puisse avoir une base unique. Pour moi, les grilles de bien-être sont un des indicateurs. Concernant la vidéo, pour nous la mise à mort d'un animal n'est pas quelque chose qui se montre et nous ne sommes pas favorables au contrôle vidéo en abattoirs. Certaines entreprises font le choix de mettre en place des caméras mais elles font le choix de ne pas aller dans l'expérimentation. Il faut voir si le cadre d'expérimentation a été bien calibré, je suis méfiant par rapport à la possibilité de saisir la vidéo.

**Aslam Timol (CFCM)** : le CFCM se réjouit que les travaux continuent. J'ai traité auprès du ministre avec la participation du président et du vice-président du CNEAb pour que les travaux puissent continuer, parce que nous avons pu apprécier le climat serein et apaisé dans lequel nous avons pu travailler. Le CFCM souhaite que ce climat de confiance puisse continuer pendant les mois et années qui viennent. Le CFCM se prépare à des élections pour le mois de novembre, je ne sais pas si je serai reconduit dans mes fonctions de président de la commission « halal ». Si jamais je ne suis plus là, sachez que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais cela est resté respectueux. Pour ce nouveau mandat, nous aimerions inscrire la formation et l'information de tous les acteurs qui interviennent dans l'abattoir (sacrificateurs, mais pas seulement). L'animal a toute sa place dans la religion musulmane, on lui doit respect. Nos sacrificateurs méritent d'être encore plus formés par rapport à cette manipulation du vivant. J'aimerais que ce point soit inscrit dans le nouveau mandat. Deuxième point, il y a aujourd'hui de la recherche notamment en France et en Grande-Bretagne sur la façon d'alléger la souffrance animale en particulier dans le monde de la volaille. Il serait souhaitable d'avoir un suivi de la recherche pour voir dans quelle mesure ces recommandations peuvent être transposées à l'abattoir.

**P. Le Neindre** : il serait utile de nouveau d'avoir des « respirations » pour réfléchir sur des thèmes. Les évolutions, par exemple de la culture cellulaire, peuvent aussi changer la donne, et il pourrait-être intéressant de voir ce qu'on peut intégrer.

**Luc Mirabito (ACTA)** : je rejoins M. Pecqueur sur le fait d'associer les points 1 et 4, les indicateurs de communication et d'autocontrôle/contrôle seront liés. Il me semble important

d'intégrer l'harmonisation de l'évaluation (grilles, formation des évaluateurs). On a un travail en cours sur un support partagé entre abattoirs et services vétérinaires sur l'évaluation des indicateurs de conscience par exemple.

Concernant la tribune, certaines choses me gênent, je vais illustrer avec des anecdotes. On fait des groupes consommateurs autour du logement des poules pondeuses, les gens disent que les élevages industriels contiennent 500 poules, et ils ramassent les œufs avec des épuisettes. Lors d'un repas avec le fondateur d'un label rouge, il dit faire une production intensive d'un autre type de poulet. L'EFSA nous a fait travailler sur la définition d'un petit élevage il y a quatre ans. Je ne sais pas ce qu'on appelle « élevage intensif » ou « élevage industriel ». Il faut définir les mots et faire attention aux perceptions. La tribune L214 est perçue par le grand public comme une remise en cause de l'élevage, il ne faut pas se leurrer. Je rejoins Pierre sur la définition de l'agriculture moléculaire et autres choses ésotériques. Je pense qu'il faut entre nous définir les mots. Il y a différentes conditions d'élevage, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse parler d'intensif/industriel.

**James Doiseau (CGAD)** : je voulais souligner la position de la boucherie artisanale sur ce plan. On soutient le monde agricole, on est très impliqués dans la gestion des petites structures. Quand on voit les agressions que l'on subit et le manque de respect de la commercialisation de nos produits, on travaille noblement, il n'y a pas de discussion possible avec L214 dans ce contexte.

Sur les comités interrégionaux des abattoirs, j'aimerais une précision. Il y a très longtemps que nous n'avons pas eu de réunions à ce sujet.

**J-L. Angot** : je pense que c'est lié au volet économique de l'observatoire des abattoirs et nous en reparlerons.

**O. Lapôtre** : il s'agissait de comités concernant les inter-régions (ex: Pays de Loire Bourgogne Franche Comté), il y a eu des réunions il y a 5 à 10 ans.

**Anne-Lise Dauphiné-Morer (INRA / CNR BEA)** : concernant l'état de la recherche pour diminuer les souffrances animales, le centre national de référence pour le bien-être animal a été en partie créé pour cela. Pour rappel cette charte a été signée par les écoles vétérinaires, par l'ACTA, par l'INRA (porté par l'INRA) et par l'Anses. Le principe est de mettre à disposition à travers un site internet, en cours de construction, les informations validées par ces instituts à destination des professionnels, de l'élevage jusqu'à l'abattoir. Il y a une volonté de vulgarisation pour donner accès à la recherche, pour contrebalancer certaines associations en termes de communication sur les données.

**Y-P. Malbec** : les comités interrégionaux réunissaient de très grandes régions, j'y avais participé pour Aquitaine-Midi Pyrénées - Languedoc Roussillon- Limousin, il s'agissait de voir comment re-concentrer l'activité des abattoirs. Cela n'allait pas tout à fait dans le sens de l'abattage de proximité. Je voudrais lever une ambiguïté par rapport aux abattoirs mobiles et de proximité. Il est évident que les abattoirs existants ne sont pas assez nombreux ; les abattoirs mobiles peuvent venir en soutien aux abattoirs existants, avec une clientèle différente. L'expérimentation porte sur cela. Ils ne sont pas antagonistes par rapport aux abattoirs actuels. J'aimerais savoir comment on va participer à ces comités de suivi, nous en tant que CNEAb ou certains membres désignés ?

Concernant la tribune, l'incidence d'une campagne de dénigrement de la viande, lorsqu'on parle de culture cellulaire de viande, je ne comprends pas. Soit on mange plus de viande, mais on ne va pas manger de la viande cultivée.

**J-P. Kieffer** : je regrette cette situation. Signer une tribune, ce n'est pas adopter l'avis de

tous les signataires. Par exemple, je ne reconnais pas comme compétentes certaines personnalités du show-biz sur le bien-être animal. L'OABA et CIWF ont eu la même attitude, celle d'alerter et de dénoncer les dérives possibles vers un élevage en cages, concentrationnaire, qui n'est plus celui du modèle actuel qu'on veut voir se développer. Quand on va voir les fermiers du Sud-Ouest avec les petites cases dans lesquelles il y a quelques 4000 et plus de poulets en semi-liberté, ce n'est pas un élevage industriel, et on l'encourage. Lorsque l'on a participé à l'étiquetage sur le bien-être animal, nous souhaitions mettre en valeur les élevages français respectueux du bien-être animal. Il faut faire la différence avec un poulet importé qui concurrence les éleveurs, dont certains ont des difficultés actuellement. Concernant la collaboration de l'OABA avec les abattoirs, c'est sur la base de grilles, on ne remet pas en cause les abattoirs mais on essaie au contraire d'apporter des améliorations avec nos compétences. Je regrette que la FNSEA n'ait pas signé une autre tribune, celle que nous avons publié dans Le Monde et que Monsieur Etienne Gangneron voulait signer, mais la direction de la FNSEA n'a pas voulu signer, sur le recours à l'étourdissement réversible lorsque cela existe, et non réversible en soulagement après le geste rituel. C'était la recommandation du CGAAER, nous n'inventons rien. J'aimerais que l'on retrouve ici la quiétude que l'on a connu dans la première mouture du CNEAb.

**Emma André (FNSEA)** : concernant cette autre tribune, la FNSEA doit prendre en compte les contraintes des filières. Nous travaillons avant tout comme syndicat représentant l'ensemble des filières et nous devons considérer leur position.

Sur l'autre sujet, vous venez de dire qu'un élevage de 4000 poulets s'ils ont un accès au plein air ne constitue pas un élevage industriel, et c'est là que se pose toute la difficulté, il n'y a pas de définition officielle d'un élevage intensif ou industriel. Ces mots effraient le consommateur sans forcément représenter une réalité. Vous clarifiez ce que vous entendez ici, mais le consommateur n'a pas forcément cette clarification.

**François-Henri Bolnot (ENVA)** : il y a effectivement une ambiguïté, si quelqu'un signe une tribune, il s'engage. S'il fait suivre son nom par celui d'une structure, il n'agit pas à titre personnel, et fait prendre une coresponsabilité à l'institution dont il précise le sigle. Manifestement, c'est pris comme cela par les lecteurs. C'est dommage que l'institution ne rectifie pas les choses, dans le cas de l'Inra par exemple.

**P. Le Neindre** : à l'intérieur d'une institution comme l'Inra, chacun des chercheurs prend la liberté de s'exprimer. On rencontre toutes les sensibilités qui existent dans une même institution. Certains textes sont publiés au nom de l'INRA (comme celui sur la conscience des animaux), là c'est l'institution qui s'engage. C'est subtil mais il est important de voir la différence. Il peut y avoir des débats internes.

**F-H. Bolnot** : je ne suis pas certain que cette subtilité apparaisse aux yeux des lecteurs d'une tribune.

**J-L. Angot** : dès que l'on mentionne le nom de l'organisation, on a en effet l'impression que l'organisation est engagée. On joue avec l'ambiguïté, ce n'est pas anodin.

Je pense que nous avons toujours eu la quiétude puisque nous avons des débats sans agressivité. On peut avoir aujourd'hui cette discussion franche car nous sommes tous autour de la table et je ne vois pas d'autres instances où l'on aurait pu avoir ce débat. On a des associations de protection animale « welfaristes » autour de la table et des organisations de protection animale « abolitionnistes » qui ne sont pas autour de la table puisqu'on avait pris cette décision. Cela est une bonne chose que nous puissions échanger autrement que par communiqués de presse, twitter, etc, qui font monter la mayonnaise.

La DGAL pourra peut-être nous dire un mot sur les travaux des comités concernant la

vidéosurveillance. Le CNEAb est représenté par le comité de pilotage du CNEAb dans ces comités de suivi. On invitera les président(e)s de ces groupes à faire état devant nous de l'évolution des travaux, quand il y aura des dossiers. Pour l'instant il n'y a aucun dossier abattoirs mobiles, ni surveillance.

Nous avons bien identifié la boîte noire en termes de communication sur les abattoirs. Il n'y a pas d'ordre préétabli dans le mandat. Nous sommes là aujourd'hui pour identifier les priorités. L'harmonisation de l'évaluation du bien-être animal est un point important avec les grilles d'évaluation, pour aboutir à un référentiel unique. Cela sera un vrai produit du CNEAb. On débat, mais on construit également. J'aimerais qu'on aboutisse à un référentiel unique consensuel, ce sera un gros travail. On pourrait commencer à travailler là-dessus.

Avec le travail fait par les interprofessions, il y a déjà eu des choses de faites. Dans ce référentiel on pourrait effectivement raccrocher la formation qui n'apparaît pas clairement dans le mandat. Les points sur la communication et la formation vont se nourrir de tout ce qu'on aura fait préalablement, notamment sur l'harmonisation des grilles.

Pour l'instant notre calendrier de travail n'est pas défini.

L'observatoire des abattoirs (ONA) a été créé il y a une dizaine d'années, piloté par la DGPE (volet économique du ministère de l'agriculture) avec les notions d'investissement, du maillage du territoire... Je ne sais pas pour quelle raison cet observatoire ne se réunit plus depuis quelques années. Il y avait un lien avec les comités interrégionaux évoqués. Notre souhait est de réactiver cet observatoire, pour travailler sur le maillage, la typologie des activités, les investissements, les indicateurs (on a des données mais il faudrait pouvoir les mettre en commun). Peut-être que FranceAgriMer a des informations là-dessus et/ou peut participer. Il faut traiter le sujet de la bientraitance animale dans une réflexion plus globale sur le maillage, la proximité des abattoirs, les investissements pour améliorer les conditions d'abattage.

Concernant L214, j'ai eu l'occasion durant l'émission CNEWS en présence de Brigitte Gothière, de dire qu'on était là pour améliorer la situation en abattoirs et qu'ils étaient là pour faire disparaître les abattoirs, donc il n'y a pas de sujet.

On est tous d'accord ici pour dire que des choses sont faites mais qu'il reste une marge d'amélioration dans les abattoirs.

Pour le débat sur l'élevage intensif, ce n'est pas le lieu ici, mais un lien est fait avec le groupe de concertation du CNA sur l'étiquetage des modes d'élevage. On a déjà eu des difficultés à définir ce qu'est un mode d'élevage. C'est important d'en discuter mais pas dans le CNEAb.

**E. Barnay** : cela fait plusieurs fois que nous parlons de l'ONA, j'en étais président. L'ONA a donné lieu aux observatoires des régions. Au niveau national, la problématique était la surcapacité d'abattage mais des outils étaient en difficulté. Quand il y a plusieurs chaînes d'abattage, chacune marche un laps de temps dans la journée, etc. La réflexion nationale a décidé d'aller voir en région. Quels outils sont majeurs, quels sont ceux en difficulté ? Chaque préfet de région en avait la responsabilité. C'étaient des questions techniques et économiques. Aujourd'hui, le débat est sur le bien-être animal. Toutes les fédérations d'abattage ont entendu dire que l'ONA serait reconstitué, mais pour de nouveaux constats sur la filière. Il va falloir concilier les questions d'économie et les réalités du terrain, les formations, les coûts, ce que le consommateur paie. Toutes les régions et tous les départements ont des plans alimentaires. Tous se posent la question de comment allier bien-être animal et bien être des employés.

**Nicolas Holleville (MAA, DGAL)** : concernant l'ONA, un travail a été repris. La collecte des données n'était pas simple et la base de données n'a pas forcément fonctionné. Il y a eu une réunion récemment à FranceAgriMer pour essayer de redéfinir les tuyaux de collecte des données. La finalité reste à définir, mais il y a une volonté de l'administration d'avoir une base de données sur les abattoirs, à la fois sur les aspects sanitaire, de protection animale, économique et de maillage territorial. Je ne sais pas si cela peut correspondre à la base de données souhaitée par le CNEAb, tout dépend des données, si elles peuvent être diffusées, etc.

Concernant les comités locaux abattoirs, je reste ouvert à la discussion. Le constat de l'administration est que cela n'a pas très bien fonctionné. Il n'y a pas forcément de volonté de renouveler l'expérience, de l'imposer, mais je suis preneur des propositions. S'il y a un réel intérêt, il faut renouveler. Il n'y a pas vraiment eu d'échanges de point de vue, les visites d'abattoirs ne se sont pas systématiquement faites. C'est lourd à organiser, mais nous sommes bien sûr preneurs des retours d'expérience et d'échanger s'il faut ré-organiser cela. Concernant la vidéosurveillance, le point de blocage signalé par M. Pecqueur porte sur l'utilisation des vidéos dans le cadre de procédures judiciaires. Cela est prévu dans la loi « Egalim » ; il y a une ligne qui parle de cela dans le décret. Dans l'instruction technique, on a énormément insisté sur le fait que la vidéosurveillance est un outil de contrôle interne pour les professionnels. Il n'est pas demandé expressément que les vétérinaires aillent visionner les vidéos. C'est demandé une fois par an dans le cadre d'un contrôle d'efficacité du contrôle interne. Il y a une phrase sur éventuellement les suites envisagées avec les images. Nous sommes liés par le code de procédure pénale, article 40, qui indique que tout fonctionnaire qui constate une infraction doit engager les suites appropriées. Ce n'est absolument pas la volonté initiale. Il s'agit bien d'un outil de contrôle interne.

Concernant l'harmonisation des contrôles, nous sommes conscients qu'il peut y avoir des distorsions dans les contrôles réalisés par les services vétérinaires. On travaille activement sur cette harmonisation, pas uniquement sur la protection animale. Il y a une formation protection animale pour les agents en abattoirs depuis 2017, formation rendue obligatoire pour les agents des services vétérinaires. On travaille sur une nouvelle formation qui inclut la reconnaissance des signes de conscience ou d'inconscience sur les animaux pendant l'abattage. Il faut que les agents puissent se sentir en confiance quand ils font un constat (normal/pas normal). Je milite pour que l'on soit sur les mêmes indicateurs que les abatteurs.

J'ai l'impression que sur la protection animale, la difficulté que l'on a, c'est que nos indicateurs évoluent en fonction des données de la science. On est toujours en train de courir après les données scientifiques, ce qui est très différent du sanitaire. Il va falloir aussi former les agents sur l'inspection du contrôle interne de la protection animale.

On a quelques points de litige en cours d'arbitrage, l'abattoir de St Gaudens notamment. On travaille à essayer d'harmoniser encore mieux.

Sur le comité de suivi abattoirs mobiles : la première réunion n'est pas encore organisée. Nous rencontrons Mme Bellemain demain pour préparer ce comité. Le CNEAb sera associé. Les participants qui étaient aux réunions préparatoires à la rédaction des décrets et qui ont signalé leur volonté de participer sont normalement invités. Je pense que la Confédération Paysanne sera ainsi invitée, non pas au titre du CNEAb mais en tant que Confédération Paysanne. J'espère une réunion fin octobre ou début novembre. La première réunion sur la vidéosurveillance est prévue le 11 octobre.

Nous sommes favorables à une grille d'audit unique et harmonisée sur la protection animale. Ce n'est pas la même approche pour la grille Interbev ou celle de l'OABA. C'est de l'obligation de moyens. L'état d'esprit des services vétérinaires n'est pas sur les moyens, mais sur le fait que ces moyens permettent de répondre à une exigence réglementaire. Ce sont deux approches complémentaires. La grille d'obligations de moyens est certainement plus facile à utiliser et à harmoniser.

**Christelle Demont (Interbev)** : la grille Interbev a été travaillée par les trois fédérations d'abattage adhérentes à Interbev. Elle a été soumise à la relecture de l'OABA, CIWS, Welfarm et LFDA. Elle est publique et sur notre site internet depuis janvier. On a associé le maillon de la distribution pour une deuxième version de la grille prévue pour janvier 2020. Il est possible de venir la présenter à ce groupe pour discuter et harmoniser ensuite.

**Maryse Saboulard (FranceAgriMer)** : des travaux sont effectivement en cours pour voir comment l'ONA pourrait être remis sur le devant de la scène. On peut partager ces

informations au sein du CNEAb. Avec FranceAgriMer, nous travaillons sur les tendances de consommation des ménages, la restauration, les nouvelles tendances de consommation, etc. Si cela vous intéresse, en particulier sur la viande, on pourra partager des informations sur ces sujets-là.

**M. Pecqueur** : la grille V1 d'Interbev est déjà utilisée dans les entreprises, en contrôle interne ou externe. C'est une grille pour bovins, nous travaillons également sur les ovins.

**Hugues Beyler (FCD)** : en tant que membre d'Interbev nous avons aussi travaillé dessus. Les ambitions en terme de calendrier étaient plus fortes que celles que nous constatons. Pour nous les contrôles en interne et par partie tierce devaient être en œuvre au 1er janvier 2019. Mais il a fallu un temps d'expertise notamment dans les abattoirs avec les RPA pour que la grille soit utilisable.

Ce qui nous intéresse encore plus que l'outil grille, très technique et un important travail a été réalisé sur cet aspect, c'est comment nous communiquons sur les résultats de la grille.

**J-L. Angot** : il y a un souhait d'harmoniser les grilles d'évaluation pour les professionnels. Il ne s'agit pas d'harmoniser les grilles d'inspection officielle, c'est un autre métier. Des travaux sont déjà en cours, c'est une bonne nouvelle. Je propose de conserver ce point comme première priorité de nos travaux, et d'avoir lors de la prochaine réunion une présentation par Interbev de cette V2 (bovins, ovins). Cela permettrait une validation plus large par tous les membres du CNEAb, notamment les associations de consommateurs qu'il ne faut pas oublier. Inaporc travaille aussi à une harmonisation, on pourrait leur demander une présentation. Pour la volaille y a-t-il des choses ?

**Julie Mayot (FIA)** : pour la volaille nous n'avons pas encore harmonisé de grille, on réfléchit notamment sur les démarches des distributeurs.

**M. Pecqueur** : c'est un énorme travail, on a bien avancé sur les bovins. Le travail sur le porc commence tout juste, je ne vois pas comment Inaporc pourra présenter quelque chose en décembre. Nous ne sommes pas assez avancés.

**J-L. Angot** : Inaporc pourra nous indiquer où ils en sont, même si ce n'est pas finalisé pour la prochaine réunion. Il y a des choses communes, peut-être, et un effet d'entraînement du CNEAb. On est là aussi pour « mettre la pression ».

**M. Pecqueur** : il y a énormément de choses communes entre ovins et bovins, mais pour le porc il y a des particularités notamment au niveau des outils.

**J-L. Angot** : au sein de la priorité « grilles », on retient la priorité « bovins » Je propose maintenant que Karine nous expose un schéma bilan, très utile pour résumer nos discussions.

**K. Boquet** présente la synthèse de la séance.

## LE MANDAT

### Grilles d'harmonisation BEA en abattoir

Nécessité d'un référentiel unique (filière viande/Interbev en lien avec des ONG), lien CNR,

A relier à la réflexion sur les indicateurs de communication

Objectif : aboutir à un référentiel unique consensuel

Ambition/outils à intégrer dans la réflexion

### Communication autour de l'abattoir

### Comité de suivi des expérimentations abattoirs mobiles / vidéo

Aucune proposition d'expérimentation

Abattoirs mobiles/abattoirs de proximité

Rappel cadre de la vidéo : outil de contrôle interne des professionnels

### Information des consommateurs

Partage d'information modes de consommation

### Observatoire des abattoirs

Quelle existence ?

Historique de l'ONA, partage des travaux en cours

### Maillage des abattoirs, typologie des activités

ajouter les équilibres financiers des abattoirs de proximité

(investissement des outils), indicateurs à ajouter au niveau national

(recrutement...), liens avec des structures CLA, CIR, à discuter

Lien avec la recommandation base de données

## Points de discussion spécifiques

### Actualités

Arrêt cour de justice européenne, label rouge, abattage des bovins /

Discussions sur la tribune du journal Le Monde (frontière entre dénonciation de l'élevage intensif et l'élevage tout court), inquiétude des représentants des éleveurs de la confusion possible / rappel des ONG de l'importance de la distinction / Statut de L214 dans le cadre des travaux

Définition de l'élevage industriel

Base de données administration / harmonisation des contrôles (formation des agents des SV en cours, indicateurs communs, liens avec les avancées scientifiques)

Impacts de l'évolution des fonds de formation

### Climat dans lequel vont se dérouler les travaux.

Inquiétudes exprimées par des représentants des professionnels / volonté de tous de conserver ce climat (les ONG, CFCM)

Rappel du tour de table / climat de confiance

### Méthode de travail (calendrier, quid du suivi des recommandations, temps de

respiration/information à prévoir

Les CLA, liens avec les travaux du CNA

Rôle et positionnement du CNA dans les comités de suivi expérimentations

### Thématiques à ajouter

Le cas du transport,

Investir dans la formation initiale

Les SIQO

Le CFCM souhaite que la formation et l'information des sacrificateurs soient

traitées dans les travaux

Suivi de l'état de la recherche, liens avec le CNR

# Conclusions

- Référentiel consensuel grille évaluation BEA à produire, premier sujet retenu pour le CNEAb (présentation des grilles des professionnels)
- Priorisations restantes/ calendrier à définir par le groupe
- Liens avec les comités de suivi des expérimentations (invitation des présidents des comités / représentation du CNA dans ces comités)
- Liens avec le comité étiquetage des modes d'élevage à construire et réciproquement

**H. Beyler** : sur la partie harmonisation, j'insiste sur le besoin de définir les modalités d'utilisation de l'outil.

**R. Bruyère** : merci pour ce schéma. Je ne suis pas très à l'aise avec certains termes utilisés ici, par exemple le « CLA ». En tant qu'association de consommateur, on est un peu perdu avec les sigles.

Vous avez longuement parlé de la tribune du Monde. Nous avons découvert cette tribune. Il faudrait être vigilant à ce que tout le monde puisse suivre les discussions.

**R. Aelion** : il serait judicieux d'assurer le lien entre le groupe abattoirs et le groupe sur l'étiquetage pour que nous ayons tous les informations (via les compte-rendus notamment).

**J-L. Angot** : nous faisons ce lien, en précisant la compétence des deux groupes à chaque fois qu'un sujet est abordé. C'est difficile de transmettre des compte-rendus confidentiels à des personnes qui n'ont pas du tout participé aux travaux, ce n'est pas l'esprit du CNA.

**R. Aelion** : on parle beaucoup de formation ; le problème est de savoir si on peut avoir une idée du *turnover*, et du nombre de CDD/CDI. La formation, pour les CDD, c'est difficile. On forme des gens qui ne restent que quelques mois. Il faut trouver une certaine fidélité.

**A. Gignoux** : on a beaucoup abordé la question de l'ONA. Il serait important de revenir sur la question de la base de données, il me semble que dans l'avis il était recommandé la mise en place d'une base de données avant fin 2019. Cela devrait apparaître dans nos conclusions pour avoir un point à date sur l'état des travaux côté DGPE, FranceAgriMer, DGAL. Il y a une zone de flou et il va nous falloir avancer sur ce sujet. Cela devrait apparaître dans les priorités en conclusion de cette réunion.

**M. Pecqueur** : pour les entreprises de Culture Viande, 90% des salariés sont en CDI donc on peut former. L'ancienneté moyenne est de 12 ans donc les gens restent longtemps dans nos entreprises, il y a une vraie fidélité, pour diverses raisons.

**E. Barnay** : je partage le même constat mais c'est cyclique, il y a les départs à la retraite. Tout le monde est en recherche de main d'œuvre. Les jeunes ne sont pas là pour faire toute leur vie dans un abattoir. Plus on embauche des personnes âgées, plus on sait que ces personnes resteront. Les fonds de formation ont changé l'optique de formation ; aujourd'hui

c'est un investissement pour les entreprises. La réforme des formations a « mis un coup » à l'ensemble de la filière.

**J-L. Angot** : j'entends l'importance de ne pas utiliser trop de jargon dans nos discussions. Je rappelle que dans nos recommandations, on a souhaité la création de comités au sein de chaque abattoir, pour prendre en compte les spécificités locales. Il faut voir comment mettre en œuvre cette recommandation.

Concernant la tribune du Monde, on y a passé du temps, on vous donnera le lien, mais il faut croire que les tribunes ne sont pas si lues que ça puisque des associations de consommateur ici n'en avaient pas connaissance. Chaque partie a pu exposer ses arguments et rappeler l'importance de continuer à discuter.

Merci à tous pour votre participation, et merci à l'équipe du CNA.

→ Rendez-vous le 4 décembre pour la prochaine réunion.

**ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS – REUNION DU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

<b>Président</b>	<b>Jean-Luc Angot</b>	<b>présent</b>
<b>Vice-président</b>	<b>Pierre Le Neindre</b>	<b>présent</b>
<b>Secrétariat interministériel du CNA</b>	<b>Karine Boquet</b>	<b>présente</b>
	<b>Marion Bretonnière-Le Dû</b>	<b>présente</b>
	<b>Elora Gendre</b>	<b>présente</b>
<b>STRUCTURES MEMBRES PERMANENTS DU CNA</b>		
<b>(1) Consommateurs et usagers</b>		
<i>ADEIC</i>	<i>Jean-Louis Blanc</i>	
<i>CNAFAL</i>	<i>Jean-Luc Flinois</i>	
<b>CNAFC</b>	<b>Robert Aelion</b>	<b>présent</b>
<b>FNFR</b>	<b>Résie Bruyère</b>	<b>présente</b>
UFC-Que choisir	Olivier Andrault	
<b>APCA</b>		
<b>APCA</b>	<b>Bruno Faucheron</b>	<b>présent</b>
<b>CP</b>	<b>Pierre-Yves Malbec</b>	<b>présent</b>
<b>FNSEA</b>	<b>Emma André</b>	<b>présente</b>
	<i>Étienne Gangneron</i>	
<b>ANIA</b>		
ANIA	Thierry Gregori	
<b>CGAD</b>	<b>Sandrine Bize</b>	<b>présente</b>
<b>Coop de France</b>	<b>Quentin Pauchard</b>	<b>présent</b>
<b>FCD</b>		
<b>FCD</b>	<b>Hugues Beyler</b>	<b>présent</b>
<b>AGORES</b>		
<i>AGORES</i>	<i>Daniel Gras</i>	
<b>RestauCo</b>	<b>Bernard Beller</b>	<b>présent</b>

<i>SNARR</i>	<i>Cassandra Sylvestre</i>	
<i>FGA-CFDT</i>	<i>Frédéric Mahé</i>	
<i>FNAF-CGT</i>	<i>Jocelyne Hacquemand</i>	
	<i>Freddy Huck</i>	
<i>FGTA-FO</i>	<i>Michel Kerling</i>	
<b>INRA</b>	<b>Anne-Lise Dauphiné-Morer</b>	<b>présente</b>
<b>MAAF, DGAL</b>	<i>Clara Marcé</i>	
	<b>Nicolas Holleville</b>	<b>présent</b>
MAAF, CGAAER	Viviane Moquay	
<i>AFNOR</i>	<i>Sandrine Espeillac</i>	
<b>ENVA</b>	<b>François-Henri Bolnot</b>	<b>présent</b>
<b>FranceAgriMer</b>	<b>Maryse Saboulard</b>	<b>présente</b>
<b>STRUCTURES SPÉCIFIQUEMENT INVITÉES AU GROUPE DE CONCERTATION</b>		
<b>OABA</b>	<b>Jean-Pierre Kieffer</b>	<b>présent</b>
<b>CIWF</b>	<b>Agathe Gignoux</b>	<b>présente</b>
CNSPA	Alain Pittion	
FAA	Anne-Claire Chauvancy	
FBB	Christophe Marie	
<b>LFDA</b>	<b>Michel Baussier</b>	<b>présent</b>
SPA	Natacha Harry	
<b>Welfarm</b>	<b>Ghislain Zuccolo</b>	<b>présent</b>

SNTMA-FO	Anne-Marie Bourdeleau	
<b>CNOV</b>	<b>Ghislaine Jançon</b>	<b>présente</b>
<b>FSVF</b>	<b>Jean-Yves Gauchot</b>	<b>présent</b>
<b>SNISPV</b>	<b>Olivier Lapôte</b>	<b>présent</b>
<i>SNVEL</i>	<i>Laurent Perrin</i>	
<b>Culture viande</b>	<b>Mathieu Pecqueur</b>	<b>présent</b>
<b>FNEAP</b>	<b>Eric Barnay</b>	<b>présent</b>
<b>Fedev</b>	<b>David Bloch</b>	
CIV – Viande, Sciences et Société	Hélène Chardon	
CIDEF – CIPC – CICAR	Yann Brice	
<b>INTERBEV</b>	<b>Christelle Demont</b>	<b>présente</b>
<b>FIA</b>	<b>Julie Mayot</b>	<b>présente</b>
INAPORC	Guillaume Roué	
<b>ACTA</b>	<b>Luc Mirabito</b>	<b>présent</b>
<b>CFCM</b>	<b>Aslam Timol</b>	<b>présent</b>
<i>Consistoire central</i>	<i>Bruno Fizon</i>	
OCHA	Véronique Pardo	